

## Déclaration d'Impartialité

Pilotage-D5-Indice 6 Applicable le 27-05-20 Page 1/1

En application des exigences du référentiel ISO 17021-1 en vigueur, point 5.2.1 et par extension au référentiel ISO 17065 en vigueur.

Je soussignée, Elvire THOBOIS, agissant en qualité de Président de GLOBAL Certification®, m'engage par la présente à exercer nos activités de certification en toute impartialité.

Je déclare à cet effet que GLOBAL Certification® s'est doté des moyens permettant notamment :

- d'identifier, d'analyser et de documenter les conflits d'intérêts potentiels résultant de la certification envisagée,
- d'assurer une gestion objective des activités de certification de système de management,
- de ne pas proposer ou fournir des prestations de conseil en matière de système de management relevant de nos accréditations COFRAC,
- de gérer toute relation qui pourrait constituer une menace au regard de l'impartialité et si tel est le cas, de prendre les mesures appropriées.

A cet effet, l'organisation de GLOBAL Certification®, la gestion du personnel et des différents intervenants (personnels administratifs ; auditeurs ; membres de Comité...) ainsi que les échanges d'informations avec les clients sont structurés de façon à collecter l'ensemble des données nécessaires au respect de cet engagement.

Fait à Rungis, le 27/05/2020

Elvire THOBOIS, Président de GLOBAL Certification®